



RECUEIL DE POSITIONS

MUNICIPALES

2026

INTRODUCTION

En mars prochain ont lieu les élections municipales. Les citoyen·nes français·es dont les jeunes en formation dans le champ du sport pourront prendre part au vote pour changer les gouvernances des municipalités. Les citoyen·nes, notamment les jeunes, sont concerné·es par de nombreuses problématiques territoriales, telles que la hausse croissante de la sédentarité et de l'inactivité physique, l'urgence écologique, la crise démocratique et la montée de l'extrême droite. Il est temps que ces problématiques trouvent réponses aux urnes.

L'ANESTAPS, l'unique association nationale représentative des 300 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation se doit d'agir lors des élections municipales pour participer à la construction d'un projet collectif inclusif et responsable.

À destination des candidats aux municipales, vous trouverez au sein de ce recueil, la vision des jeunes voulant placer l'activité physique et sportive ainsi que la jeunesse au cœur des prochaines municipalités.

L'ensemble des positions rédigées dans ce recueil pourront être réalisées au mieux si une personne chargée de "L'activité physique et sportive" est présente au sein de la liste candidate. Pour autant, l'activité physique et la jeunesse sont des thématiques qui se doivent d'être transversales et donc ne doivent pas dépendre de la présence d'un·e adjoint·e au "sport et à la jeunesse".

Ce recueil de positions doit être source d'inspiration. Il rappelle l'importance d'investir dans une politique à destination d'une jeunesse émancipée par l'activité physique et sportive.

SOMMAIRE

SPORT TOUT AU LONG DE LA VIE

4

Dès le plus jeune âge

| | |
|--|---|
| Faire le lien entre les écoles et le mouvement sportif | 5 |
| Aménager les cours d'écoles | 6 |

Sans inégalités

| | |
|--|----|
| Lutter contre les discriminations dans le sport | 7 |
| Liberté de culte et port du couvre chef sportif | 8 |
| Favoriser la parité et la diversité dans la gouvernance sportive | 9 |
| Inclure pleinement les personnes en situation de handicap | 10 |
| Concertation avec les universités | 11 |

Sans freins d'accès

| | |
|--|----|
| Développement des mobilités douces | 12 |
| Développer les mobilités actives | 13 |
| Inscrire les infrastructures sportives dans une démarche écologique | 14 |
| Accessibilité des infrastructures | 15 |
| Garantir une tarification solidaire pour les publics précaires | 16 |
| Financer le fonctionnement des associations au-delà des appels à projets | 17 |

DES FUTUR·ES PROFESSIONNEL·LES DU CHAMP DU SPORT ET DE L'ANIMATION

18

Par l'orientation

| | |
|---|----|
| Les salons d'orientation | 19 |
| L'intégration des municipalités dans le développement des CMQ Sport | 20 |

SOMMAIRE

Par l'orientation

| | |
|---|----|
| Module lutte contre les discriminations dans les formations du Champ du Sport et de l'Animation | 21 |
| Intégrer un onglet Sport dans les guichets uniques | 22 |

UNE JEUNESSE IMPLIQUÉE À TOUS LES NIVEAUX 23

Au sein des gouvernances locales

| | |
|--|----|
| Intégrer la jeunesse au sein des conseils municipaux et/ou de quartier | 24 |
| Une formation à la hauteur | 25 |
| Créer des espaces de dialogues entre jeune et décideur politiques | 26 |
| Démocratie participative | 27 |

Au sein des gouvernances sportives locales

| | |
|---|----|
| Participation au Village Sport | 28 |
| Formation des gouvernances des Clubs Sportifs à l'accueil et à la responsabilisation des jeunes | 29 |



**SPORT TOUT AU
LONG DE LA VIE**

FAIRE LE LIEN ENTRE LES ÉCOLES ET LE MOUVEMENT SPORTIF

CONTEXTE

Pour permettre à un enfant d'accrocher à une pratique régulière tout au long de sa vie, il est important qu'il développe de la motivation par le plaisir de la pratique dès le plus jeune âge. Souvent amené comme le premier pas de l'enfant au sein de la pratique d'activité physique et sportive, l'EPS occupe une place majeure au sein du développement de l'enfant. Le sport fédéral, souvent opposé à cette discipline scolaire, vient pourtant amener d'autres compétences motrices à l'enfant.

Une passerelle entre les deux types de pratique permettrait donc à l'enfant de développer un maximum de compétences motrices et ainsi du plaisir dans un panel de pratiques.

POSITION

L'ANESTAPS demande donc que la municipalité mette en place des outils pour faciliter une liaison et un travail entre les différents établissements scolaires et des clubs sportifs du territoire.

EXEMPLE

La ville de Vénissieux a signé une convention de partenariat avec les clubs sportifs, qui deviennent partis prenants du projet éducatif local.

La ville de Dijon met en place le dispositif "Dijon Sport Découverte" géré par le service des sports, propose une passerelle entre EPS et clubs sportifs. Il permet à des jeunes de découvrir diverses disciplines via les clubs bénévoles, sur des courtes périodes.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

CONTEXTE

Les violences sexistes et sexuelles dans le sport français demeurent préoccupantes. Selon une enquête réalisée en 2019 par le Défenseur des droits, 8,7% des athlètes ont déclaré avoir subi des violences sexuelles dans le cadre du sport, un taux environ 1,5 fois supérieur aux 5,8 % constatés dans d'autres domaines. Bien que ces violences concernent aussi les hommes, les femmes, souvent minoritaires dans certaines disciplines et exposées à un rapport de force inégal, y sont particulièrement vulnérables.

Des référent·es égalité dans les services JS permettrait l'élaboration de politiques inclusives permettant à chacun·es de pratiquer.

POSITION

L'ANESTAPS demande la désignation d'un·e référent·e égalité dans les services jeunesse et sports, et le déploiement des cellules locales d'écoute et de signalement en lien avec les maisons des associations ou les CCAS.

EXEMPLE

La ville de Nantes met en place une formation obligatoire des éducateur·rices municipaux et la mise en place d'une charte de prévention des VSS dans les associations sportives.

LIBERTÉ DE CULTE ET PORT DU COUVRE CHEF SPORTIF

CONTEXTE

Dans de nombreuses communes, des jeunes filles sont contraintes de renoncer à la pratique sportive en raison de l'interdiction du voile ou d'autres couvre-chefs religieux. Cette restriction s'applique aussi bien dans les équipements municipaux que dans les règlements des clubs qui les utilisent. Si certaines restrictions relèvent des règlements fédéraux (notamment en compétition), les municipalités conservent un rôle central dans l'accès quotidien au sport.

Elles peuvent aménager leurs équipements, adapter leurs règlements intérieurs, former leur personnel et soutenir les structures sportives engagées pour l'inclusion. Dans un contexte, où les inégalités d'accès au sport touchent particulièrement les jeunes filles issues de quartiers populaires et de la diversité culturelle, la neutralité du service public ne peut justifier une discrimination à l'entrée des équipements municipaux.

POSITION

L'ANESTAPS demande aux municipalités de garantir un accès non discriminatoire aux équipements sportifs, notamment en autorisant explicitement le port de couvre-chefs religieux dans leurs règlements intérieurs, lorsque cela ne pose aucun risque avéré pour la sécurité.

EXEMPLE

La ville de Gennevilliers soutient les associations sportives locales qui favorisent l'accès au sport des jeunes filles voilées, avec des créneaux adaptés et un dialogue permanent entre les clubs, les familles et les services municipaux.

La ville de Nantes organise régulièrement des rencontres entre les clubs, les usager·es et les élu·es pour débattre de l'accès égalitaire aux pratiques sportives, y compris sur les enjeux liés aux convictions religieuses.

FAVORISER LA PARITÉ ET LA DIVERSITÉ DANS LA GOUVERNANCE SPORTIVE

CONTEXTE

La gouvernance du sport en France reste encore aujourd’hui largement masculinisé. D’après le ministère des Sports, seulement 20% des président·es de clubs sont des femmes, et leur présence chute encore d’avantage dans les instances dirigeantes départementales ou régionales. Dans certaines fédérations, la parité reste très marginale, malgré l’obligation légale d’atteindre 50% de femmes dans les instances élues à l’échelle fédérale d’ici 2024 (loi du 2 mars 2022).

Ce déséquilibre structurel empêche de nombreuses femmes d'accéder à des fonctions de responsabilité dans le monde du sport et freine la mise en œuvre de politiques inclusives. Pourtant, les clubs sportifs, principaux lieux de gouvernance de proximité, dépendent pour la plupart des collectivités locales : subventions, accès aux équipements, mise à disposition de personnel, soutien logistique.

Cela peut se traduire par l’intégration de critères clairs dans les conventions d’objectifs et dans les dossiers de subvention municipale. Par exemple, exiger au moins 40% de femmes dans les instances dirigeantes des associations soutenues, ou la mise en œuvre d’un plan d’action pour l’égalité. Les villes pourraient également proposer des formations à la gouvernance inclusive, soutenir les candidatures de femmes ou de jeunes à des fonctions de direction dans les clubs et créer des réseaux locaux de dirigeantes sportives.

Enfin, elles devraient montrer l’exemple en garantissant une parité au sein de leurs propres instances de concertation sportive (commissions municipales du sport, comités consultatifs, conférences des clubs).

POSITION

L’ANESTAPS demande aux municipalités d’utiliser pleinement leurs leviers de soutien et de financement pour encourager la parité et la diversité dans la gouvernance locale du sport.

EXEMPLE

La ville de Lyon a créé un réseau local de femmes engagées dans les instances sportives en partenariat avec la Maison du Sport, permettant l’échange de pratiques, mentorat et valorisation des parcours.

INCLURE PLEINEMENT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CONTEXTE

Les personnes en situation de handicap, que ce soit moteur, sensoriel, psychique ou cognitif, sont encore trop souvent exclues par faute d'équipements adaptés, de personnels formés, ou de coordination entre acteur·rices. Selon l'étude de LADAPT réalisé sur 700 personnes en situation de handicap, seulement 36 % d'entre elles·eux trouvent les infrastructures sportives adaptées. Et 38 % des pratiquant·es auraient préféré pratiquer un autre sport, mais ont été limités à cause de leur handicap.

Cela devrait passer par l'élaboration d'un plan local d'accessibilité sportive incluant : accessibilité des équipements, créneaux de sport adapté ou partagé et formation des éducateur·ices aux besoins spécifiques.

POSITION

L'ANESTAPS demande l'organisation de temps d'échanges départemental autour du sport et du handicap réunissant les représentants de l'État, les collectivités territoriales, le mouvement parasportif et les usagers.

EXEMPLE

La ville de Marseille a mis en place une charte Sport et Handicap et porte le programme "Club inclusif" pour aider les clubs à mieux accueillir les personnes en situation de handicap.

La ville de Mons-en-Barœul a transformé son espace urbain pour effacer les marches, mettre en place des rampes accessibles ou des pavées podotactiles pour permettre une meilleure accessibilité au quotidien.

CONCERTATION AVEC LES UNIVERSITÉS

CONTEXTE

Le public étudiantin est très souvent un public mit à l'écart des centres-villes, malgré une augmentation constante du nombre d'étudiant·es ces dernières années. Une augmentation qui a pour conséquence une déportation des universités du centre-ville vers la périphérie de la ville. À cause de cette déportation, les étudiant·es sont devenu·es un public marginalisé et isolé.

Cette isolation a eu de nombreux impacts sur la vie de l'étudiant·e. Un de ces impacts est la domination notoire de la pratique d'activité physique et sportive. Pour répondre à ces enjeux, les universités ont dû mettre en place des infrastructures sportives. Une bonne initiative, qui cependant, ne permet pas à l'intégralité des étudiant·es de pratiquer.

Pour pallier cela, les municipalités devraient mettre en place une concertation avec les universités pour mutualiser leurs équipements sportifs. Cette concertation permettrait aussi de visualiser les zones blanches de pratique et mettre en place de nouvelle infrastructure sportive.

POSITION

L'ANESTAPS demande la mutualisation des équipements sportifs entre les universités et les municipalités ainsi qu'une concertation entre les deux. Cette mutualisation permettrait de mettre en évidence les zones blanches pour l'installation d'infrastructures sportives.

EXEMPLE

À Montpellier, la ville collabore directement avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pour la gestion de certaines infrastructures sportives.

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

CONTEXTE

La mobilité douce désigne l'ensemble des modes de transport autre que l'automobilisme, qui est la conduite solitaire d'un véhicule motorisé. Elle regroupe des solutions plus écologiques et respectueuses de l'environnement; les transports en commun, et le covoiturage.

Ces modes de transport, plus durables, permettent de réduire l'empreinte carbone et d'apporter des alternatives efficaces à l'utilisation excessive de la voiture. Selon l'étude de l'ADEME, la promotion des mobilités douces pourrait réduire de 30% à 50% les émissions liées aux déplacements urbains en France d'ici à 2030. Les zones proches des infrastructures sportives représentent des lieux stratégiques pour encourager ces alternatives.

En effet, ces lieux sont fréquentés par de nombreux·ses étudiant·es, professionnel·les et pratiquant·es, et disposent de caractéristiques idéales pour l'intégration de modes de transport doux. Aujourd'hui, beaucoup d'infrastructures sportives ne sont pas accessibles en transport en commun.

Il serait donc primordial de rendre ces déplacements plus attractifs et pratiques, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte écologique du sport.

POSITION

L'ANESTAPS demande une redynamisation des lignes de transport en commun proches des établissements scolaires et universitaires, et l'aménagement de lignes abordables proches d'infrastructures sportives serait une première étape pour valoriser les mobilités douces.

EXEMPLE

La ville de Rennes a signé une charte mobilité durable avec les clubs, encourageant le covoiturage et l'usage des transports collectifs pour les matchs et entraînements.

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES

CONTEXTE

La mobilité active représente une solution à la fois pour la santé publique et pour la transition écologique. Dans un contexte où la quasi-totalité des français·es est exposé·es à des risques de santé liés à la sédentarité (perte de tonus musculaire, diabète, hypertension, etc). Il devient essentiel de promouvoir des modes de transport qui exigent l'effort physique, tels que la marche, le vélo, ou encore, la trottinette. Non seulement ces pratiques permettent de compenser les effets de la sédentarité, mais elles ont également un impact environnemental positif en réduisant la dépendance aux véhicules motorisés.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'augmentation de la pratique de la mobilité active pourrait prévenir jusqu'à 3,2 millions de décès prématurés par an dans le monde. Le Plan Vélo, annoncé par le gouvernement en 2022, avec un financement de 200 millions d'euros, vise à construire de nouvelles pistes cyclables desservant des lieux clés, comme les équipements sportifs, écoles et universités. Selon le baromètre des villes cyclables, 90% pensent que les conditions actuelles ne permettent pas aux enfants ou aux personnes âgées de se déplacer à vélo en sécurité, et seulement 20% trouvent qu'il est facile de stationner son vélo en sécurité.

L'objectif serait de rendre la mobilité active plus accessible ainsi que plus attractive et sécuritaire. Par ailleurs, cela peut s'accompagner par la mise en place de borne de réparation de vélo en libre-service.

POSITION

L'ANESTAPS demande l'aménagement de pistes cyclables sécurisées menant jusqu'aux abords des équipements sportifs de la ville. Cela doit également s'accompagner par la création de stationnements sécurisés pour les vélos dans les zones proches des infrastructures sportives.

EXEMPLE

La ville de Strasbourg est considérée comme une ville pionnière du vélo en France. Ceci se traduit par plus de 600 km de pistes cyclables. Ainsi que l'accessibilité de tous les équipements sportifs par des pistes cyclables.

DÉVELOPPEMENT D'AIDES POUR SE DÉPLACER À VÉLO

CONTEXTE

L'achat d'un vélo peut représenter un coût important pour de nombreux foyers, constituant ainsi un véritable frein financier. Afin de développer et de rendre accessibles les mobilités actives, notamment par la pratique du vélo, il serait pertinent que les communes mettent en place des aides financières à l'achat.

Elles pourraient également mettre en place des dispositifs de prêt longue durée, gratuits ou à tarif solidaire, dans le but de favoriser un accès élargi à cette pratique.

Ces dispositifs devront être prioritairement accessibles aux publics les plus précaires, en particulier les jeunes et les étudiant·es, afin de garantir une mobilité active pour tous·tes.

POSITION

L'ANESTAPS demande la mise en place d'aides financières à l'achat d'un vélo ainsi que des dispositifs de prêt longue durée, gratuits ou à tarif solidaire, permettant de privilégier un accès élargi à cette pratique.

EXEMPLE

La métropole de Lyon propose le service FreeVélo'v, qui met à disposition gratuitement des vélos reconditionnés aux étudiant·es, jeunes en insertion sociale ou professionnelle, âgés de 18 à 25 ans.

**INSCRIRE LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS UNE
DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE**

CONTEXTE

Selon un rapport de l'ADEME-RTE de 2021, le secteur du bâtiment est responsable de 20% des émissions nationales de gaz à effet de serre, principalement dues à la surconsommation de chauffage et de climatisation dans les bâtiments mal isolés. L'adaptation de ces infrastructures présente une opportunité de maîtriser et de réduire durablement les dépenses économiques et énergétiques des gestionnaires.

Dans un contexte de réchauffement climatique où les vagues de chaleur se multiplient et fragilisent la pratique sportive, l'adaptation des équipements sportifs devient une nécessité. Une rénovation globale et ambitieuse permettrait d'améliorer l'isolation, de réduire les déperditions thermiques et de garantir un meilleur confort pour les usager-ères (chaleur maîtrisée en hiver, fraîcheur en été).

La municipalité devrait faire en sorte que les infrastructures sportives respecte les normes environnementales actuelles et soit conçue ou rénovée de manière durable, en contribuant ainsi à la transition écologique du secteur sportif.

POSITION

L'ANESTAPS demande que les infrastructures sportives respecte les normes environnementales actuelles et soit conçue ou rénovée de manière durable, en contribuant ainsi à la transition écologique du secteur sportif.

EXEMPLE

Dans le cadre du "Plan climat", la Ville de Paris a rénové plusieurs équipements sportifs pour en faire des bâtiments de basse consommation.

ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES

CONTEXTE

Selon le baromètre national des équipements sportifs (INJEP, 2022) seuls 30% des créneaux sportifs sont aujourd’hui occupés par des femmes. Dans les QPV, l’écart de pratique entre les hommes et les femmes dépasse les 20 points. Ce déséquilibre d'accès concerne aussi les personnes en situation de handicap, souvent exclues des équipements non adaptés, ainsi que les jeunes issus·es de milieux précaires, pour un équipement de proximité est souvent insuffisant.

Les causes sont multiples : horaires peu adaptés, sentiment d'insécurité, aménagements inaccessibles, normes genrées, etc. Au-delà de ça, les infrastructures de pratiques libres ne doivent plus seulement être des lieux de pratiques mis à disposition des usagers, mais de réels lieux d'encadrements.

L'encadrement des infrastructures de pratiques libres permettrait à chaque citoyen·nes de s'approprier cet espace. Et toucherait un plus grand nombre de personnes de bord différent.

POSITION

L'ANESTAPS demande aux municipalités une évaluation des inégalités d'accès sur les territoires pour orienter les politiques sportives locales, en y intégrant une concertation locale des usager·ères pour ajuster ses aménagements.

EXEMPLE

Ville de Rennes, mise en place de créneaux réservés à certains publics (femmes, jeunes, famille) dans les piscines et gymnase, notamment des QPV.

Ville de Gennevilliers a réaménagé des espaces sportifs de quartiers après concertation avec les habitant·es, avec l'ajout de bancs, d'éclairage et de signalétiques inclusives.

GARANTIR UNE TARIFICATION SOLIDAIRE POUR LES PUBLICS PRÉCAIRES

CONTEXTE

Le coût de la pratique sportive constitue un frein majeur, notamment chez les jeunes, les étudiant·es, les foyers précaires et les familles monoparentales. Les frais d'adhésion, d'équipements ou de transports excluent une partie importante de la population des clubs ou des infrastructures municipales.

Avec les JOP 2024 les fonds dédiés à la rénovation et création d'infrastructures se sont accrus. Toutefois, les offres de pratiques ont vu leurs tarifs augmenter en moyenne de +15% (France 3) pour les utilisateur·ices et les clubs. Le sport est un droit fondamental et un levier de santé publique, de cohésion sociale et d'émancipation.

Afin de garantir une égalité d'accès, il est indispensable que les municipalités mettent en place des dispositifs de tarification solidaire dans leurs politiques sportives.

POSITION

L'ANESTAPS demande aux municipalités d'instaurer une tarification sociale dans l'accès aux équipements sportifs et aux clubs soutenus par la ville, via des dispositifs de quotient familial, des réductions automatiques pour les jeunes ou la gratuité ciblée pour certains publics.

EXEMPLE

La ville de Verdun-sur-Garonne a mis en place un Pass Verdunois permettant une participation municipale de 30 à 50 € selon le quotient familial, cumulable avec le Pass'Sport de 50 € et d'autres aides.

Depuis 2015, la ville de Lille propose des coupons d'aide à la licence sportive pour les enfants de 2 à 11 ans, calculé selon le quotient familial.

FINANCER LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS AU-DELÀ DES APPELS À PROJETS

CONTEXTE

Les clubs et les associations sportives jouent un rôle fondamental dans l'accès au sport pour toutes et tous, notamment les plus jeunes, les étudiant·es et les habitant·es des QPV. Aujourd'hui, l'accès aux subventions pour les clubs, associations et structures sportives dépend majoritairement de réponses aux appels à projet ponctuels, souvent complexes, très fastidieux à compléter et peu adaptés aux réalités de terrain.

Ce format favorise les structures déjà bien dotées en moyens humains et techniques, au détriment des petites associations, notamment aux associations étudiantes ou issues de quartiers populaires, qui n'ont pas la capacité de répondre dans les délais ou dans les formes attendues. L'absence de vision pluriannuelle des financements empêche la mise en œuvre de projets structurants.

Les clubs et associations doivent sans cesse adapter leurs priorités à des logiques d'appel à projets, ce qui nuit à la stabilité des projets, à la fidélisation des bénévoles et à l'inclusion des publics éloignés de la pratique sportive. Les municipalités disposent de leviers pour financer directement le fonctionnement régulier des structures : subventions pluriannuelles, conventions d'objectifs, critères d'engagement social ou de mixité. Ces outils permettent une reconnaissance pérenne de l'utilité sociale du sport associatif.

POSITION

L'ANESTAPS demande aux municipalités de développer des dispositifs de subventions de fonctionnement accessibles et pluriannuelles, conditionnés à des critères d'intérêt général, hors appels à projets. Cela implique la simplification des démarches pour les petites structures, la transparence des critères et l'accompagnement des porteur·euses de projet.

EXEMPLE

Ville de Grenoble, la délibération du conseil municipal de Grenoble approuve des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives, à compter de 2024, avec un comité d'avis consultatif impliqué, ce qui correspond à une structuration pluriannuelle du soutien des clubs.



DES FUTUR·ES PROFESSIONNEL·LES DU CDSA

LES SALONS D'ORIENTATION

CONTEXTE

Les salons d'orientation sont une véritable opportunité pour les lycéen·nes souhaitant poursuivre leurs études, car ils permettent de découvrir l'ensemble des formations publiques proposées sur le territoire. Cependant, ces formations publiques peinent à se rendre visibles face aux formations privées et commerciales, qui occupent une place croissante dans ces événements.

Ainsi, les salons d'orientation ne remplissent plus pleinement leur mission première d'information et d'orientation, mais tendent à devenir des espaces de commercialisation.

Les salons d'orientations doivent veiller à assurer la représentation de l'ensemble des formations publiques, tout en limitant la présence des organismes de formation privée.

Pour permettre cela, il serait nécessaire que l'organisation du salon soit organisée par la municipalité en collaboration avec les autres acteur·ices du public (département, région, DRAJES) et non pas des organes privés.

POSITION

L'ANESTAPS demande la mise en place de zones avec la présentation de chaque formation publique permettant de s'orienter dans le secteur sportif ainsi que la représentation, uniquement, des formations provenant du secteur public.

EXEMPLE

Le salon régional de l'orientation et des métiers ayant lieu à Rouen est conçu comme un salon accessible à toutes et tous, regroupé en 17 pôles thématiques.

L'INTÉGRATION DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES CMQ SPORT

CONTEXTE

Le Campus des métiers et des qualifications est une labellisation attribuée par une commission composée de représentant·es des collectivités régionales, des recteur·rices de l'association des régions de France, du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de l'Économie ainsi que tout autre Ministère pouvant être impliqué par le CMQ.

Dans ce cadre, il apparaît essentiel que les municipalités participent activement à la construction et au développement des Campus des métiers et des qualifications dédiés au sport, afin de garantir une cohérence territoriale et une réponse adaptée aux besoins locaux.

POSITION

L'ANESTAPS demande que les municipalités s'impliquent dans la construction des Campus des métiers et des qualifications sport.

LES SALONS D'ORIENTATION

CONTEXTE

Depuis la loi de mars 2022, les formations professionnelles du sport doivent intégrer des enjeux liés à la lutte contre les discriminations. Dans les établissements publics, un cadre plus clair permet d'avoir une certaine visibilité sur les contenus dispensés.

En revanche, dans le secteur privé, l'absence de suivi et de référentiel précis rend l'application de cette mesure difficile à évaluer, laissant place à des disparités et des lacunes importantes.

POSITION

L'ANESTAPS demande que les municipalités veillent à l'application effective de cette obligation dans l'ensemble des formations professionnelles proposées ou soutenues localement, en exigeant un suivi rigoureux des contenus, incluant la lutte contre toutes formes de discriminations.

EXEMPLE

Ville de Toulouse, intégration d'un module "égalité, discrimination, inclusion" dans certaines formations BPJEPS en lien avec les acteur·ices locaux.

INTÉGRER UN ONGLET SPORT DANS LES GUICHETS UNIQUES

CONTEXTE

Les guichets uniques, que ce soit pour les offres d'alternance ou de métier, sont un réel outil pour venir recenser et mutualiser toutes les offres sur un même support et permettre aux jeunes une meilleure lisibilité.

Ces guichets recensant l'intégralité des offres territoriales doivent être construit en collaboration avec toutes les collectivités territoriales. Pour encore plus accroître leur lisibilité, il est important de rajouter un onglet secteur sportif aussi bien au guichet alternance que celui des métiers.

POSITION

L'ANESTAPS demande l'intégration d'un onglet sport dans l'intégralité des guichets d'offre d'alternance ainsi que d'offre des métiers pour permettre une meilleure lisibilité.



**UNE JEUNESSE
IMPLIQUÉE À TOUS
LES NIVEAUX**

INTÉGRER LA JEUNESSE AU SEIN DES CONSEILS MUNICIPAUX ET/OU DE QUARTIERS

CONTEXTE

Seulement 16 % des jeunes de 18 à 29 ans ont voté à chaque tour des dernières présidentielles et municipales. Il est donc impératif de raccrocher ce public à la vie citoyenne. La mise en place de dispositifs, comme avec les conseils municipaux de jeunes, serait un premier moyen.

Cependant, les conseils municipaux ne doivent pas être le seul espace de dialogue privilégié des jeunes, en plus de ça, il est tout aussi important de garantir la place des jeunes au sein des conseils municipaux.

POSITION

L'ANESTAPS demande que dans chaque municipalité, il y ait la mise en place d'un conseil municipal jeune se regroupant au minimum six fois par an ainsi que l'intégration des jeunes au sein du conseil municipal.

EXEMPLE

Ville d'Issy-les-Moulineaux, possède deux conseils jeunes l'un à destination des 11 - 17 ans avec une composition de 35 membres et l'un à destination des 18 - 25 ans composé, lui, de 14 membres.

La ville de Ronchin a mis en place le conseil municipal d'enfants et de jeunes, composé d'une trentaine d'élus·es âgés de 9 à 16 ans.

UNE FORMATION À LA HAUTEUR

CONTEXTE

Intégrer les jeunes au sein des espaces démocratiques est plus qu'important, comme nous l'avons souligné auparavant. Toutefois, cette intégration ne peut se limiter à une simple présence symbolique. Pour que les jeunes puissent réellement s'exprimer et contribuer de manière constructive, il est indispensable de leur donner les moyens d'exercer pleinement leur rôle.

Cela implique non seulement de les intégrer au sein du conseil municipal, mais aussi d'investir dans leur formation. En effet, siéger au conseil municipal (jeune) requiert une compréhension du fonctionnement institutionnel ainsi que de connaître les responsabilités associées.

Sans cette formation, la parole des jeunes risque de rester marginalisée ou de perdre en crédibilité.

POSITION

L'ANESTAPS demande que chaque jeune intégrant le conseil municipal, ainsi que le conseil municipal jeune reçoivent une formation leur permettant d'agir complètement de leur fonction.

CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUES ENTRE JEUNES ET DÉCIDEURS POLITIQUES

CONTEXTE

Par manque de confiance en la politique, les jeunes perdent espoir et par conséquent s'y désintéressent. La mise en place de conseil municipal jeune ainsi que l'intégration des jeunes directement dans les conseils municipaux sont les premières étapes pour permettre à des jeunes de s'engager régulièrement.

Cependant, tous les jeunes n'ont pas la chance ainsi que les conditions réunis pour se permettre de tenir un tel engagement. Aujourd'hui, l'engagement des jeunes est souvent décrié dans les médias mais les chiffres clés de la Jeunesse 2025 de l'INJEP montrent le contraire. Un peu moins d'un jeune sur deux déclarent avoir signé une pétition sur l'année 2025 et un jeune sur quatre avoir participé à une manifestation. Il est évident que les jeunes ne s'engagent pas de moins en moins mais différemment. Avec une précarité grandissante, l'engagement se voit souvent transformé en un contrat étudiant pour subvenir à leurs besoins.

Il est tout aussi important de pouvoir recueillir l'avis de ces jeunes dans la construction des politiques publiques. Ne pouvant pas les obtenir via un engagement bénévole régulier, la mise en place d'espace de dialogue entre jeunes et décideurs politiques serait une réponse parfaite.

POSITION

L'ANESTAPS demande la mise en place d'espace de dialogue entre jeune et décideur politique sur les enjeux sociétaux (transition écologique, lutte contre les discriminations, ect) pour permettre à chaque de jeune de faire des propositions sur ces thématiques les touchant directement.

EXEMPLE

La plateforme Dialogue Citoyen de Nantes Métropole offre aux habitant·es, y compris les jeunes, la possibilité de participer à des ateliers, des consultations en ligne et des débats sur divers projets urbains et sociaux.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

CONTEXTE

La "démocratie participative" désigne l'ensemble des démarches qui vise à associer les citoyen·nes au processus de décision politique. Cependant, sa diffusion reste relativement limitée, en partie parce que la notion elle-même reste floue et mal définie. Cela peut renvoyer aussi bien à des petits exercices classiques de communication politique qu'à des tentatives de redistribution réelle de pouvoir au profit des citoyens. La diversité des modèles participatifs est autant une force de ce modèle qu'une faiblesse.

Certaines (CT)collectivités territoriales visent/cherchent à associer les citoyen·nes en amont du processus de décision, en leur permettant de remettre en question ou approuver la mise en place de projet, voire de participer pleinement.

D'autres, en revanche, se contentent de les consulter alors même que la décision est déjà prise. La démarche de démocratie participative doit alors tendre vers un statut du·de la citoyen·nes de "partenaire" de l'action publique plutôt que celui d'une "coopération symbolique". Enfin, la démocratie participative ne s'est pas immiscée dans l'intégralité des secteurs de l'action publique, certains sont impactés plus que d'autres.

Conscient que les politiques impliquant l'activité physique et sportive des municipalités ne peuvent se résumer à la démocratie participative notamment sur les enjeux de développement social urbain.

POSITION

L'ANESTAPS demande la mise en place de la démocratie participative sur les installations des infrastructures de pratique libre, permettant de répondre aux mieux aux besoins des citoyen·nes.

EXEMPLE

La ville de Strasbourg a organisé les États généraux du sport, un dispositif participatif local dans le sport. Cet événement a permis d'impliquer les citoyens dans la réflexion sur les politiques sportives locales.

PARTICIPATION AU VILLAGE SPORT

CONTEXTE

Aujourd’hui, nombreux sont les étudiant·es qui abandonnent la pratique d’une activité physique et sportive dès leur entrée dans les études supérieures. De plus, en janvier 2022 l’ANESTAPS a lancé une grande enquête sur la pratique d’activités physiques et sportives à l’université, en collaboration avec l’ONAPS.

Le rapport, qui a conclu cette enquête, nous alarme sur le comportement sédentaire omniprésent dans la vie de l’étudiant·e, en moyenne 8h / jour. C’est suite à ce constat que le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de lancer les “Villages Sports”.

Ces villages sports sont mis en place à la rentrée universitaire pour permettre aux étudiant·es de trouver sur le territoire une offre de pratique sportive ainsi que d’engagement qui leur correspond. Effectivement, il ne faut pas voir les Villages Sports uniquement comme une offre de pratique d’activité physique et sportive à destination des étudiant·es mais aussi comme une offre d’engagement.

POSITION

L’ANESTAPS demande la collaboration entre les universités et la municipalité pour permettre à ses villages sports de toucher un maximum de jeunes et permettre de trouver une réponse aux enjeux d’inactivités physiques de ce public. C'est aussi à ce moment qu'il est important de communiquer sur l'aide du Pass'Sport.

EXEMPLE

La Ville de Lille et l’Université de Lille ont signé une convention cadre pour la période 2022-2026, renforçant leur collaboration dans divers domaines, dont le sport. Ce partenariat vise à favoriser l’intégration des étudiants à travers des dispositifs tels que le Village Sport.

FORMATION DES GOUVERNANCES DES CLUBS SPORTIFS À L'ACCUEIL ET À LA RESPONSABILITÉ DES JEUNES

CONTEXTE

Le sport est une véritable école de l'engagement, au-delà de ses dimensions compétitives et récréatives. Il offre aux jeunes un cadre structurant et inclusif pour développer des compétences, apprendre des valeurs de coopération et de savoir-vivre ensemble, et s'investir dans des causes collectives.

Les chiffres clés de la Jeunesse 2025 de l'INJEP nous rappellent aussi que le sport est le 1^{er} domaine d'engagement des jeunes. Cette prévalence s'explique par la forte structuration des associations sportives en France.

Avec près de 320 000 associations sportives actives, le sport constitue un pilier du mouvement associatif, 320 000 associations réunissant 10 660 700 de pratiquant·es et 3 500 000 de bénévoles régulier·ères. Malgré le fait que le sport réunit régulièrement 14 000 000 de français·es et que celui-ci reste le 1^{er} domaine d'engagement des jeunes depuis des années, la gouvernance des clubs sportifs est aussi inaccessible pour les jeunes.

POSITION

L'ANESTAPS demande que les municipalités en combinaison avec les DRAJES propose de la formation à destination des dirigeant·es des clubs sportifs sur le savoir accueillir la jeunesse ainsi que la responsabiliser au sein des associations pour permettre de faire perdurer le modèle sportif et cultiver l'engagement du territoire.

@ANESTAPS

